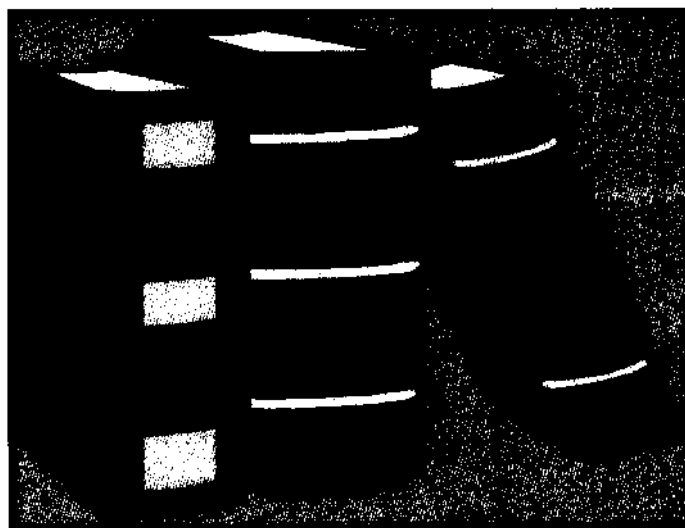
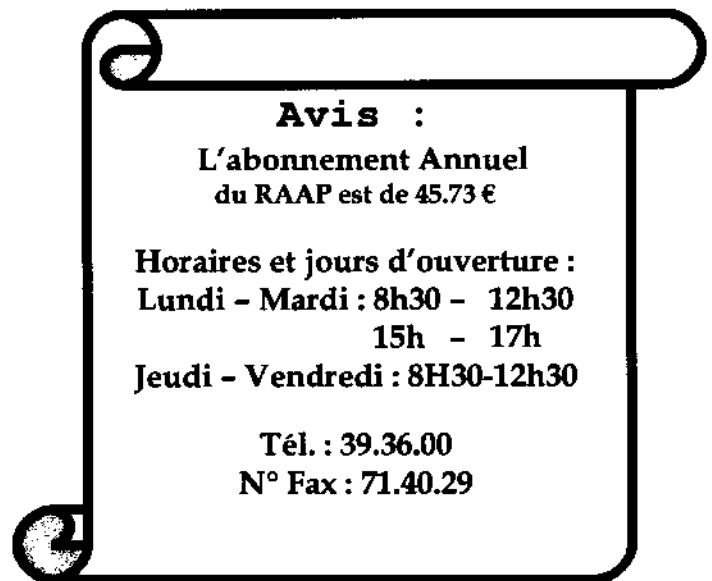
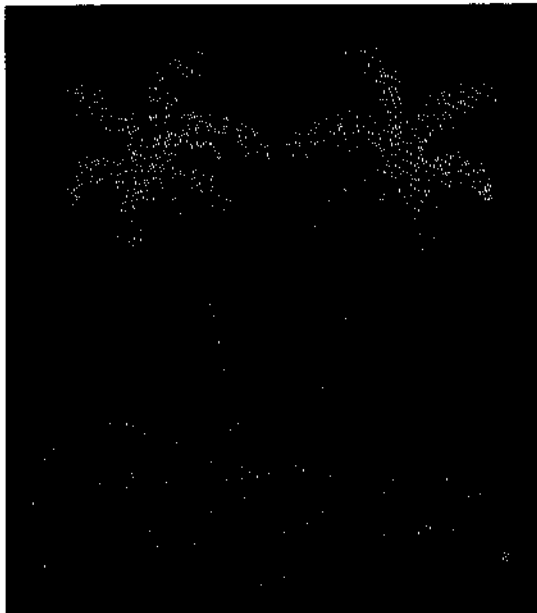

PREFECTURE de la MARTINIQUE



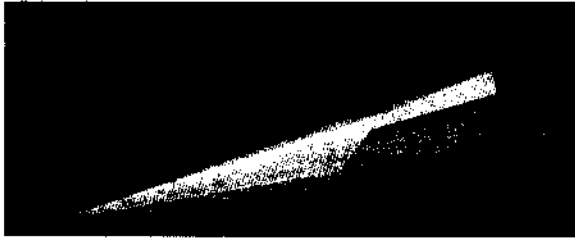
**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
EDITION SPECIALE DU
27 FEVRIER 2012**

*RECUEIL CONSULTABLE À LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE,
(PÔLE COURRIER - REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT C) ET DANS LES SOUS-PREFECTURES DU MARIN, DE LA
TRINITE ET DE SAINT-PIERRE
OU SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE :
[HTTP://WWW.MARTINIQUE.TERRITORIAL.GOUV.FR](http://www.martinique.territorial.gouv.fr)

*LES TEXTES PUBLIÉS AU PRÉSENT RECUEIL PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ AUPRÈS DES
DIFFÉRENTS SERVICES CONCERNÉS



**DIRECTION DE LA MER
DE LA MARTINIQUE**



SOMMAIRE

ARRETE	DIRECTION DE LA MER DE LA MARTINIQUE
N° 2012-058-0001 du 27 février 2012	Arrêté portant nomination du président et des vice-présidents du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique

PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

Direction de la Mer de la Martinique

Fort-de-France, le 27 FEV. 2012

ARRETE N° 2012-058-0001

Portant nomination du président et des vices-présidents du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique

Le Préfet de la région Martinique,

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 92-376 du 1er avril 1992 modifié fixant les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues à l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 2011-776 du 28 juin 2011 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux, départementaux et interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2011 fixant le règlement intérieur type d'un comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU les résultats des élections du 12 janvier 2012 et les désignations consignées dans le procès verbal de la réunion de la commission électorale en date du 13 janvier 2012 ;
- VU l'arrêté n° 09-00914 du Préfet de la région Martinique du 24 mars 2009 nommant les membres du Conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique ;
- VU le rapport du Directeur de la Mer ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

... / ...

Horaires d'ouverture au public : 7h30-11h45 L'après-midi sur rendez-vous
dm-martinique@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 33 (0) 5 96 60 80 30 - fax : 33 (0) 5 96 60 79 80
Bd Chevalier Ste-Marthe - BP 620 97261. Fort de France Cedex

ARRETE :

Article 1er :

Sont nommés suite aux élections au sein du Conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique :

Président : MARIE-REINE Olivier, Luc ;
Premier Vice-Président : AGATHE Charles ;
Deuxième Vice-Président : HENRY Charles, Maurice ;
Troisième Vice-Président : LARCHER Karl, Eugène ;
Quatrième Vice-Président : MERAUT Mirella, Isabelle.

Article 2 :

L'arrêté n° 09-00914 du Préfet de la région Martinique du 24 mars 2009 nommant les membres du Conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de la Martinique est abrogé.

Article 3 :

Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur de la Mer et le Président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Martinique.

Le Préfet de la Région Martinique

Laurent PREVOST